



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Aménagement et Cohésion des Territoires**

Ajaccio, le 19 MAI 2025

Affaire suivie par : unité ADS
tél : 04 95 29 08 92
ddt-sact@corse-du-sud.gouv.fr
Ref : N° 69/2025/SACT

Madame la présidente,

En application de l'article R.123-1 du Code de l'environnement (annexe I), le dossier en cours d'instruction dans notre service relatif à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol à Renno (2A) doit être soumis à enquête publique.

Le projet, s'étendant sur une parcelle de 8 ha pour 50 200 m² de panneaux et la construction de 70 m² de locaux techniques, est porté par EDF Renouvelables, représenté par Monsieur Sofiane Boukebbous – 04 42 29 63 90 – sofiane.boukebbous@edf-re.fr

Conformément à l'article R.123-5 du même Code, je sollicite de votre part la désignation d'un d'un Commissaire Enquêteur, ainsi que de son suppléant, pour cette enquête publique qui pourrait se dérouler à compter du mois de juillet 2025.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Accusé à l'avance


Le préfet
Jérôme FILIPPINI

*Tribunal administratif de Bastia
Madame la Présidente du Tribunal Administratif
Villa Montepiano
20407 BASTIA cedex*